

Le contrôle de l'instituteur

Plan de l'exposé

fait par notre camarade **UEBERSCHLAG**,
lors de la réunion d'octobre 1950
du Groupe du Haut-Rhin de l'E. M.

Titre ambigu, à dessein, qui permet de traiter les deux faces du problème : le contrôle exercé par l'instituteur et celui qu'on exerce sur lui.

1° Le contrôle exercé par l'instituteur : De nombreux maîtres convertis aux méthodes d'éducation nouvelle passent d'abord par une phase d'enthousiasme, d'effervescence riche en projets et en initiatives. Emotion utile mais qui ne doit pas leur faire négliger le souci d'organiser rationnellement leur enseignement. En effet, beaucoup de jeunes maîtres s'en remettent à l'improvisation et

à une politique « à la petite journée », risquant ainsi de porter au compte de l'éducation nouvelle un échec imputable le plus souvent à leur précipitation. D'où les conseils de prudence des anciens, des « chevonnés ».

Normalement, le maître doit être en mesure de contrôler :

a) si les élèves suivent avec profit l'enseignement qu'il leur donne et les activités qu'il leur propose.

b) la progression des différentes disciplines et leur insertion dans un Plan Général de Travail, et la tenue d'une comptabilité claire et rapide qui puisse permettre un pointage facile, aussi bien qu'une vision immédiate de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. C'est le « tableau de bord » pédagogique. L'ambition de se dégager d'un programme officiel rigide n'est permise qu'à ceux qui ont réussi à établir un P.G.T. dans lequel les activités événementielles (textes libres, exploitations diverses, enquêtes, travaux) puissent prendre place mais où la progression nécessaire de certaines disciplines (Lecture, orthographe, calcul) soit également assurée. (Notre camarade explique comment il a procédé dans sa classe, lit des extraits de son PGT et explique sa méthode de pointage.)

Bien des maîtres se contentent de connaître leurs enfants encore très empiriquement : par des recoupements qui demandent parfois des semaines ou des mois pour permettre de déterminer le niveau de l'enfant. La principale raison de ce tâtonnement ne provient-elle pas du fait que le maître se trouve, le jour de la rentrée, face à une trentaine de têtes nouvelles (du moins en ville)? Il est devenu banal de souligner l'importance de ce premier contact. Pourtant on peut se demander si cet « affrontement en bloc » n'est pas une méthode critiquable. Quel industriel songerait à embaucher un groupe d'ouvriers sans examen particulier des candidatures? Imagine-t-on un médecin donnant une consultation à une fournée de clients? Ce serait une bonne pratique que de convoquer individuellement les enfants quelques jours avant la rentrée pour une entrevue complète par des tests. (Actuellement rien n'empêche le maître d'y consacrer quelques instants après la classe au début de l'année scolaire, mais cette solution n'est qu'un pis-aller : la fatigue de la journée influe sur les réponses de l'enfant). Le choix de la batterie de tests et leur emploi doit se faire judicieusement et avec les précautions d'usage. (De préférence, on assistera à une séance à l'Orientation Professionnelle ou à la Faculté où des épreuves de travaux pratiques sont organisés à cette intention.) Bien entendu les résultats ne doivent pas être interprétés rigideusement mais servir de canevas de références (lire Violet-Conil et Canivet : « L'exploration expérimentale de

la mentalité infantile ». P.U.F. et André Ferré : « Tests à l'école ». — Une bibliographie et les adresses utiles pour l'achat du matériel se trouvent annexées à ce dernier ouvrage). Le dossier constitué ne doit pas représenter pour le maître un travail fastidieux et administratif : le maniement doit en être facile et les rubriques limitées, sans quoi, il risque bien de n'être qu'un « état supplémentaire ». Une large place mérite d'être réservée au milieu familial, au résumé des conversations avec les parents (notre camarade fait circuler les fiches qu'il utilise actuellement.)

2° Le contrôle qu'on exerce sur l'instituteur : On a trop tendance à n'envisager que celui de l'Inspecteur. Sans négliger celui-ci, il nous faut aussi parler de la stimulation que peut nous valoir celui des enfants, des parents, de nos collègues, enfin.

Comme il a été dit plus haut, il faut que les collègues qui abandonnent les méthodes traditionnelles soient capables d'exposer clairement et, au besoin, de justifier leur organisation pédagogique. Cela ne s'improvise pas ; il faut y réfléchir. Il n'est pas mauvais d'en rédiger les grandes lignes : ainsi se clarifient les idées. Ensuite le maître doit être capable de faire le point (en situant visiblement ce qui a été fait sur le P.G.T.). Au besoin, le dossier de l'élève et son plan de travail lui permettront de donner son avis sur les cas particuliers. Il y a, évidemment, beaucoup de satisfaction à dénombrer les résultats positifs de telle technique, les avantages de tel procédé, et à faire admirer les réalisations en travail manuel. Mais le véritable profit serait dans une autocritique et une demande de conseils. Démarche beaucoup moins usitée car nous craignons d'y laisser voir un aveu de faiblesse qui aurait une fâcheuse répercussion sur nos notes. Aussi longtemps qu'il ne sera pas permis à l'Inspecteur de jouer le rôle d'un « médecin consultant » de l'organisme pédagogique, nos collègues seront réduits à prendre l'initiative de rechercher spontanément, parmi les « anciens », leurs conseillers pédagogiques (en évitant, bien sûr, de donner à cette démarche la valeur d'une désaffection injuste, pour l'institution actuelle). Il ne semble pas qu'on ait tiré tout le profit possible d'une critique réciproque entre collègues. Non pas seulement sous la forme d'échanges d'idées, mais, surtout envisagée comme une visite de la classe même et une étude sur les lieux du matériel et des résultats. Nous nous réjouissons de constater que quelques inspecteurs de notre département ont encouragé cette formule. Mais, nous le répétons, celle-ci ne gardera sa saveur et son efficacité qu'en conservant sa spontanéité, son caractère de camaraderie.

L'élève de l'école traditionnelle enviait son maître qui lui apparaissait sous les traits

d'un homme heureux, capable de répondre à tout et passant son temps à corriger des devoirs, à donner des notes, des récompenses et des punitions. Une existence pleine de loisirs et de divertissements. Beaucoup de parents sont encore restés enfants sur ce point et estiment qu'une fois la discipline assurée, la classe n'est pour le maître qu'un jeu facile. Nous pensons que, dans nos classes, il est souhaitable que l'enfant puisse constater que le maître est, au même titre qu'eux, un chercheur et que son rôle essentiel est de coordonner les efforts. Savoir être un maître et non un contre-maître.

Ne sommes-nous pas en partie responsables du jugement superficiel de bien des parents ? La législation actuelle qui écarte les parents de la cogestion directe de l'école, protège le maître contre l'ingérence politique. Elle ne doit pas creuser un fossé entre la famille et l'école. Au maître de profiter de cette indépendance légale pour organiser une collaboration étroite avec les parents qui sera souvent pour lui un précieux réconfort.